

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2007

TRAVAIL, EMPLOI, POUVOIR D'ACHAT - (n° 4)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 123

présenté par
M. Sandrier, M. Brard, M. Muzeau

ARTICLE 2

Rédiger ainsi cet article :

« Avant le 1^{er} octobre 2007, le Gouvernement remet au Parlement un rapport portant sur la question des conditions sociales et financières des étudiants.

« Ce rapport examine notamment les conditions de mise en place d'une allocation d'études à caractère universel.»

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de lancer la mise en place d'une allocation d'études à caractère universel.